



➤ **Pour les personnes morales :**

*Ne pas compléter pour les GAEC, EARL, SCEA, GIEE (Rappel : sociétés de fait, sociétés en participation, indivisions, co-propriétés, coopératives agricoles à l'exception des CUMA, GIE, regroupements de producteurs de lait de vache art. L654-28 du Code rural non éligibles).*

NOM du représentant légal : \_\_\_\_\_  
 Prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

NOM du GIEE : \_\_\_\_\_  
 N° SIRET : \_\_\_\_\_  
 Date de reconnaissance du GIEE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**COORDONNEES DU DEMANDEUR**

Adresse : \_\_\_\_\_  
*permanente du demandeur*

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléphone portable professionnel : \_\_\_\_\_

N° de télécopie : \_\_\_\_\_ Mél : \_\_\_\_\_

**COORDONNEES DU RESPONSABLE DU PROJET**

Identiques à celles du demandeur

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléphone portable professionnel : \_\_\_\_\_

N° de télécopie : \_\_\_\_\_ Mél : \_\_\_\_\_

**COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE**

☛ JOINDRE UN RIB A VOTRE DEMANDE

**CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR**

- **Pour les personnes physiques :**
  - Bénéficiez-vous du statut de jeune agriculteur (JA) (*bénéficiant des aides nationales à l'installation et installé à la date de signature de cet imprimé depuis moins de 5 ans à compter de la date figurant sur votre certificat de conformité CJA*)
    - Si oui, avez-vous moins de 40 ans au moment du dépôt de la demande  oui  non
    - Si oui, ce projet s'inscrit-il dans votre projet d'entreprise  oui  non
  - Si non, vous êtes-vous installé après 40 ans et avez-vous moins de 50 ans au moment du dépôt de dossier  oui  non
- **Pour les personnes morales :** Nombre d'associés - exploitants : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des associés-exploitants ou dénomination sociale	Associé(s) remplissant la condition d'âge <sup>(1)</sup>	N°SIRET ou PACAGE	JA	Si JA, le projet est inscrit dans votre projet d'entreprise	Installé après 40 ans et moins de 50 ans au moment du dépôt de dossier
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) ayant entre 18 et 62 ans au 1er janvier de l'année civile du dépôt de la demande.

- **Cas d'un GIEE :** ce projet s'inscrit-il dans les objectifs du GIEE ayant valu sa reconnaissance ?  oui  non
- **Pour les propriétaires non exploitants :** veuillez préciser l'identité de l'exploitant remplissant les conditions d'éligibilité :

Nom et prénom de l'exploitant ou dénomination sociale	N°SIRET (ou PACAGE)	Date de naissance	JA	Projet inscrit dans votre projet d'entreprise
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Renseigner l'annexe 3 « attestation comptable » et l'annexe 4 « attestation fiscale »

<b>a) Localisation du siège de l'exploitation :</b>	<input type="checkbox"/> Identique à la localisation du demandeur
Sinon, merci de préciser l'adresse : _____	
Code postal :  _ _ _ _ _	Commune : _____

<b>b) Zone du siège de votre exploitation :</b>
Zone vulnérable : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, précisez la date du zonage : <input type="checkbox"/> arrêté du 27/08/2007 ou antérieur (zv1) <input type="checkbox"/> arrêté du 21/12/2012 (zv2)
<input type="checkbox"/> arrêté du 13/03//2015 (zv3)

<b>c) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur les prélèvements d'eau au titre de code de l'environnement (art. L 214-1 à L 214-6 et L 512-1 à L 513-3).</b> Veuillez indiquer si votre exploitation :
<input type="checkbox"/> relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
Si plusieurs ateliers concernés, veuillez indiquer pour lesquels : _____ ;
<input type="checkbox"/> relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau (forage pour les bâtiments d'élevage) ;
<input type="checkbox"/> ne relève pas de ces réglementations.

<b>d) Situation de votre exploitation au regard des normes réglementaires</b>
Vos infrastructures de gestion des effluents doivent être aux normes <u>avant et après</u> réalisation de votre projet. Vous pouvez, dans certains cas, bénéficier d'une dérogation.
<b>d 1) normes liées à la gestion des effluents, hors cas des litières accumulées intégrales avec stockage au champ</b>
<b>d 1-1) les cas ci-après précisent les obligations de réaliser l'expertise de dimensionnement <u>avant travaux</u> justifiant du respect de la réglementation. Cochez la situation qui vous correspond.</b>
<b>Votre projet porte sur un bâtiment d'élevage situé en dehors de la zone vulnérable (hors zv1, zv2 et zv3) :</b>
<input type="checkbox"/> Vous relevez de la réglementation ICPE. La durée de stockage permise par vos installations de gestion d'effluents est d'au moins 4 mois. Vous devez joindre une expertise de dimensionnement, sauf si vous relevez du régime de l'autorisation et que vous n'avez pas modifié votre cheptel depuis votre dernier arrêté.
<input type="checkbox"/> Vous ne relevez pas de la réglementation ICPE. La durée de stockage permise par vos installations de gestion d'effluents est d'au moins 1,5 mois. Vous devez joindre une expertise de dimensionnement.
<b>Vous êtes Jeune Agriculteur et votre projet porte sur un bâtiment d'élevage situé en zone vulnérable (zv1, zv2 ou zv3) :</b>
<input type="checkbox"/> Vos capacités de stockage actuelles répondent aux normes en vigueur : vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement avant travaux, sauf si vous êtes installés il y a plus de 2 ans.
<input type="checkbox"/> Vos capacités de stockage actuelles ne répondent pas aux normes en vigueur : vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement avant travaux si vous avez déposé une déclaration d'engagement d'accroissement de vos capacités de stockage auprès de votre DDT(M) ou si vous vous êtes installés il y a moins de 2 ans.
<b>Votre projet porte sur un bâtiment d'élevage situé en zv1 et vous n'êtes pas JA :</b>
<input type="checkbox"/> Vos capacités de stockage actuelles répondent aux normes en vigueur : vous devez joindre une expertise de dimensionnement.
<input type="checkbox"/> Vos capacités de stockage actuelles ne répondent pas aux normes en vigueur, mais vous avez déposé une déclaration d'engagement d'accroissement de vos capacités de stockage auprès de votre DDT(M) : vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement.
<b>Votre projet porte sur un bâtiment d'élevage situé en zv2 et vous n'êtes pas JA :</b>
<input type="checkbox"/> Vos capacités de stockage actuelles répondent aux normes en vigueur : vous devez joindre une expertise de dimensionnement.
<input type="checkbox"/> Vos capacités de stockage actuelles ne répondent pas aux normes en vigueur, mais vous avez déposé une déclaration d'engagement d'accroissement de vos capacités de stockage auprès de votre DDT(M) avant le 1 <sup>er</sup> novembre 2014 : vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement.
<b>Votre projet porte sur un bâtiment d'élevage situé en zv3 et vous n'êtes pas JA :</b>
<input type="checkbox"/> Vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement.
<b>d 1-2) les cas ci-après précisent les obligations de réaliser l'expertise de dimensionnement <u>après travaux</u> justifiant du respect de la réglementation. Cochez la situation qui vous correspond.</b>
<input type="checkbox"/> La nature de votre projet induit une (des) modification(s) sur la gestion des déjections produites dans vos bâtiments (nature, quantité, gestion) : vous devez joindre une expertise après travaux.
<input type="checkbox"/> La nature de votre projet n'induit pas de modification sur la gestion des déjections produites dans vos bâtiments : vous n'avez pas à joindre d'expertise après travaux.

**d 2 ) normes liées à la gestion des effluents, cas des litières intégrales accumulées. Cochez la situation qui vous correspond.**

**Les bâtiments de logement existant avant le projet sont tous des litières intégrales accumulées stockables au champ :**

vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement avant travaux

**Les bâtiments de logement après le projet sont tous des litières accumulées intégrales stockables au champ :**

vous n'avez pas à joindre d'expertise de dimensionnement après travaux

*NB : l'expertise de dimensionnement est réalisée à l'aide du Dexel par un technicien compétent. Ce dernier remplit par la même occasion la déclaration de conformité d'expertise de dimensionnement, également à joindre au dossier. Elle n'est pas à joindre dans les cas où les expertises de dimensionnement avant et après travaux ne sont pas nécessaires.*

**e) Taille de l'exploitation**

Surface agricole utilisée .....

Quantité d'unité de main d'œuvre .....

**f) Effectifs**

**Pour les colonnes 2 et 4, renseigner l'ensemble des effectifs animaux de tous les ateliers de votre exploitation.**

Espèce (1)	Effectif total de l'exploitation avant projet (2)	Effectif concerné par le projet (3)	Effectif total de l'exploitation après projet (4)
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Génisses lait			
Génisses viande			
Taurillons ou bœufs			
Veaux de boucherie			
Chevaux			
Brebis lait			
Brebis viande			
Chèvres			
Porcs reproducteurs			
Porcs engraissement			
Poules pondeuses			
Volailles de chair			
Palmpipèdes à foie gras			
Volaille repro			
Lapins			
Gibier			

**g) Impacts du projet**

Renseigner l'annexe 5 « autodiagnostic »

**CARACTERISTIQUES DU PROJET (remplir partie A1, A2 ou A3 en fonction de la production concernée par le projet)**

**A1 - Votre projet concerne une production bovine, ovine, caprine ou équine**

- Type de production concernée par le projet :
  - bovin       ovin       caprin      précisez la filière :  lait       viande       mixte
  - équin       veaux de boucherie
- Type de projet :       construction       rénovation
- S'il s'agit d'un projet bâtiment, êtes-vous propriétaire du terrain d'implantation du bâtiment ?
  - oui       non (si non veuillez joindre l'attestation complétée par le propriétaire, y compris lorsque le propriétaire est associé-exploitant)
- Lieu des travaux :  Identique à la localisation du siège de l'exploitation  
 Sinon, merci de préciser l'adresse : \_\_\_\_\_  
 Département |\_\_|\_\_|      Commune |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|      Lieu dit : \_\_\_\_\_
- S'il s'agit d'un projet bâtiment, votre projet comprend une déconstruction éligible de bâtiment amianté       oui       non
- Date prévisionnelle début de projet : \_\_\_ / \_\_\_ (mois, année)      date prévisionnelle fin de projet : \_\_\_ / \_\_\_ (mois, année)

**CRITERES DE SELECTION**

		Oui	Non
Porteur projet	OU	Jeune agriculteur (JA) avec DJA et nouveaux installés de plus de 40 ans	
	OU	L'éleveur est situé dans une nouvelle zone vulnérable et les travaux portent sur la mise aux normes	
	OU	GIEE et membre d'un GIEE (1)	
Filière	OU	Le projet concerne un atelier ovin-caprin ou projet SIQO non OGM ou inscrit dans une démarche certifiée en alimentation sans OGM (liste en annexe 7)	
	OU	Le projet concerne un atelier d'engraissement JB avec contractualisation d'au moins 60% de la capacité de logement créé ou de veaux de boucherie (contrat sur 5 ans obligatoire)	
	OU	Le projet concerne un atelier d'engraissement JB avec contractualisation pour moins de 60% de la capacité de logement créée	
	OU	Le projet concerne les autres bovins et les équins	
Nature du projet	OU	Le projet inclut un investissement neuf de séchage solaire en grange	
	OU	Le projet concerne la construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement d'un bâtiment de logement et éventuellement ses locaux annexes pour au moins 60% du coût de projet plafonné (2).	
	OU	Le projet concerne uniquement la création d'un atelier de fabrication d'aliment à la ferme	
	OU	Le projet concerne la construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement d'un bâtiment de logement et éventuellement ses locaux annexes pour moins de 60% du coût de projet plafonné.	
	OU	Le projet concerne uniquement des équipements de raclage ou hydrocurage des effluents	

- (1) Pour que le GIEE ou le membre du GIEE soit considéré comme porteur de projet, il faut que le projet d'investissement corresponde aux engagements qui ont donné lieu à la reconnaissance de ce GIEE.
- (2) Les locaux annexes seuls ne rentrent pas dans le calcul des 60%. La liste détaillée des investissements rentrant dans le calcul des 60% est définie dans la liste des investissements éligibles du règlement d'appel à candidatures

- Faire une description précise du bâtiment et/ou projet (mode de logement des animaux, matériaux utilisés, nombres de places, mise aux normes, équipements...)

## A2 - Votre projet concerne une production avicole ou cunicole

- Type de production concernée par le projet :  aviculture  cuniculture
- Type de projet :  construction  rénovation
- S'il s'agit d'un projet bâtiment, êtes-vous propriétaire du terrain d'implantation du bâtiment ?  
 oui  non (si non veuillez joindre l'attestation complétée par le propriétaire, y compris lorsque le propriétaire est associé-exploitant)
- Lieu des travaux : • Identique à la localisation du siège de l'exploitation  
 Sinon, merci de préciser l'adresse : \_\_\_\_\_  
 Département |\_\_|\_|\_ Commune |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Lieu dit : \_\_\_\_\_
- S'il s'agit d'un projet bâtiment, votre projet comprend une déconstruction éligible de bâtiment amianté  oui  non
- Date prévisionnelle début de projet : \_\_\_ / \_\_\_ (mois, année)      date prévisionnelle fin de projet : \_\_\_ / \_\_\_ (mois, année)

**Organisme accompagnant l'éleveur dans la construction du bâtiment (le cas échéant) :** \_\_\_\_\_

### CRITERES DE SELECTION

			Oui	Non
<b>Porteur projet</b>	OU	Jeune agriculteur (JA) avec DJA et nouveaux installés de plus de 40 ans		
	OU	L'éleveur est situé dans une nouvelle zone vulnérable et les travaux portent sur la mise aux normes // effluents d'élevage		
		GIEE ou membre d'un GIEE (1)		
<b>Filière</b>	OU	Le projet concerne un atelier lapins		
	OU	Le projet concerne la production de volailles grasses ou en reproduction		
	OU	Le projet concerne la production de volailles de chair, de gibiers ou d'œufs		
<b>Nature du projet</b>	OU	Le projet concerne une production SIQO sans OGM ou inscrit dans une démarche certifiée en alimentation sans OGM (liste en annexe 7)		
	OU	Le projet est une construction BEBC		
	OU	Le projet est une construction non BEBC		
	OU	Le projet est une rénovation BEBC		
	OU	Le projet est une rénovation non BEBC qui concerne au moins des investissements liés à l'énergie, l'environnement ou le sanitaire		
	OU	Le projet est une rénovation qui concerne uniquement des investissements améliorant les conditions de travail		

(1) Pour que le GIEE ou le membre du GIEE soit considéré comme porteur de projet, il faut que le projet d'investissement corresponde aux engagements qui ont donné lieu à la reconnaissance de ce GIEE.

- Faire une description précise du bâtiment et/ou projet (mode de logement des animaux, matériaux utilisés, nombres de places, mise aux normes, équipements...)

### A3 - Votre projet concerne une production porcine

- Type de projet :       construction                                   rénovation
- S'il s'agit d'un projet bâtiment, êtes-vous propriétaire du terrain d'implantation du bâtiment :  
 oui       non (si non veuillez joindre l'attestation complétée par le propriétaire, y compris lorsque le propriétaire est associé- exploitant)
- Lieu des travaux :  Identique à la localisation du siège de l'exploitation
- Sinon, merci de préciser l'adresse : \_\_\_\_\_
- Département |\_\_|\_|      Commune |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|      Lieu dit : \_\_\_\_\_
- S'il s'agit d'un projet bâtiment, votre projet comprend une déconstruction éligible de bâtiment amianté       oui       non
- Date prévisionnelle début de projet : \_\_\_ / \_\_\_ (mois, année)      date prévisionnelle fin de projet : \_\_\_ / \_\_\_ (mois, année)

#### **CRITERES DE SELECTION**

			Oui	Non
<b>Porteur projet</b>	OU  OU	Jeune agriculteur (JA) avec DJA et nouveaux installés de plus de 40 ans		
		L'éleveur est situé dans une nouvelle zone vulnérable et les travaux portent sur la mise aux normes // effluents d'élevage		
		GIEE ou membre d'un GIEE (1)		
<b>Nature du projet</b>	OU  OU  OU  OU	Le projet est une construction « BEBC » ou un projet SIQO non OGM ou inscrit dans une démarche certifiée en alimentation sans OGM (liste en annexe 7)		
		Le projet est une rénovation « BEBC »		
		Le projet concerne un atelier de fabrication d'aliments à la ferme		
		Le projet est une rénovation non « BEBC » qui concerne au moins des investissements énergie, environnement ou sanitaire		
		Le projet est une rénovation non « BEBC » qui concerne uniquement des investissements améliorant les conditions de travail		

(1) Pour que le GIEE ou le membre du GIEE soit considéré comme porteur de projet, il faut que le projet d'investissement corresponde aux engagements qui ont donné lieu à la reconnaissance de ce GIEE.

- Faire une description précise du bâtiment et/ou projet (mode de logement des animaux, matériaux utilisés, nombres de places, mise aux normes, équipements...)

**DEPENSES PREVISIONNELLES**

	<b>Projet logement des animaux+construction ou rénovation non BEBC</b>	<b>Projet concernant production SIQO non OGM, adhésion à un démarche collective remarquable* et rénovation BEBC</b>	<b>Construction BEBC ou poules pondeuses sans OGM ou construction salle de gavage</b>	<b>Projet de logement JB de 100 places mini avec un taux de 60% mini de contractualisation de la capacité du logement</b>	<b>Déconstruction</b>	<b>Mise aux normes seules</b>
<b>Montant du projet (hors mise aux normes et auto-construction)</b>						
<b>Montant investissements de mise aux normes</b>						
<b>Montant des investissements immatériels</b>						
<b>Montant de l'auto-construction</b>						
<b>TOTAUX</b>						

\* Cf. règlement de l'appel à candidatures



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

<b>Financiers sollicités</b>	<b>Montants sollicités en €</b>
Total des financeurs publics (Etat, Département, Région, Agence de l'eau)	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
FEADER	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
<b>Sous-total financeurs publics</b>	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
Emprunt	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
Autre	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
<b>Sous-total financeurs privés</b>	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
Auto - financement	_ _ _   _ _ _ ,  _ _
<b>TOTAL général = coût global du projet</b>	_ _ _   _ _ _ ,  _ _

**LISTE DES DEPENSES: COMPLETER LE TABLEAU 1, 2 OU 3 SELON VOTRE FILIERE**

**1. Filière porcine :**

\* **cocher la case le cas échéant.**

Les investissements relevant du domaine prioritaire 5B sont éligibles à la modulation agro-écologique de la DJA. Une construction BEBC est systématiquement classée 5B.

Les parties grisées sont réservées à l'administration.

Investissements	domaine prioritaire (2A ou 5B)	nom entreprise correspondant au devis	montant HT	auto- construction*	construction*	rénovation*	montant HT retenu
terrassement et accès	2A						
gros œuvre, maçonnerie, bardage	2A						
plomberie	2A						
portes et fenêtres	2A						
charpente	2A						
toiture	2A						
cloisons et séparations intérieures	2A						
isolation	5B						
électricité	2A						
raccordement aux réseaux	2A						
caillebotis	2A						
laveur d'air centralisé, couverture de fosses, raclage du lisier en prefosses	2A						
SAS sanitaire, quarantaine	2A						
stockage en caisson réfrigéré des ATM (Animaux Trouvés Morts)	2A						
traitement de l'eau	2A						
poste fixe de lavage	2A						
équipements matériels d'automatisation et de précision	2A						
cages de maternité relevables	2A						
FAF (fabrication aliment à la ferme)	2A						
ventilation, chauffage, régulation, chaudière biomasse, échangeurs de chaleur, niches pour porcelet, pompe à chaleur, brumisation, cooling	5B						
éclairage basse consommation	5B						
installation de compteurs spécifiques	5B						
récupération des eaux pluviales	2A						

	Investissements	domaine prioritaire (2A ou 5B)	nom entreprise correspondant au devis	montant HT	auto- construction*	construction*	rénovation*	montant HT retenu
non OGM SIQO non	clôtures	2A						
	courettes extérieures avec récupération des jus	2A						
	automatisation distribution de la paille (hors pailleuses tractées)	2A						
	déconstruction	2A						
	travaux relatif à la mise aux normes	2A						
	investissements immatériels	2A/5B en fonction de la nature de l'investissement						
	en cas d'auto construction : main d'œuvre de l'éleveur	2A/5B en fonction de la nature de l'investissement						
	<b>TOTAUX</b>							

Totaux domaine prioritaire 2A	
Totaux domaine prioritaire 5B	
<b>Classement du projet :</b>	

## 2. Filières bovins, ovins, caprins, veaux boucherie, équins :

\* **cocher la case le cas échéant.**

Les investissements relevant du domaine prioritaire 5B sont éligibles à la modulation agro-écologique de la DJA. Une construction BEBC est systématiquement classée 5B.

Les parties grisées sont réservées à l'administration.

	Investissements	domaine prioritaire (2A ou 5B)	nom entreprise correspondant au devis	montant HT	auto-construction *	construction*	rénovation*	montant HT retenu
Investissements constituant le logement	terrassement - fondations	2A						
	plomberie	2A						
	sol et revêtements de sol, caillebotis	2A						
	élévation-bardage- revêtement des murs	2A						
	plafonds-planchers	2A						
	charpente et couvertures y compris tunnels	2A						
	cloisons et séparations intérieures	2A						
	électricité	2A						
	raccordement aux réseaux	2A						
	isolation	5B						
	ventilation statique ou dynamique	5B						
	éclairage naturel ou artificiel	5B						
	couvertures de fosses	2A						
	tubulaires (cornadis, logettes, barrières...)	2A						
	cases à veaux, niches individuelles ou collective à veaux	2A						
	aires d'exercice, d'attente, de transfert, d'alimentation (couvertes ou non)	2A						
	contention fixe et quai d'embarquement	2A						
	locaux annexes (sanitaire, traite)	2A						
	impluvium	2A						
	système de séchage solaire en grange	5B						
	cases d'agnelage et caprinage, abris d'agnelage	2A						
	louves, lampes chauffantes	5B						
	chauffage radiant nouvelle génération (ovin-caprin)	5B						
pédiluve	2A							

	Investissements	domaine prioritaire (2A ou 5B)	nom entreprise correspondant au devis	montant HT	auto-construction*	construction*	rénovation*	montant HT retenu
investissements hors logement	distribution automatique alimentation	2A						
	DAC, DAL	2A						
	distribution automatique litière fixe	2A						
	racleurs, hydrocurage	2A						
	télésurveillance fixe	2A						
	parc de tri	2A						
	matériels de pesée	2A						
	fabrication aliments à la ferme	2A						
	chauffage solaire, chauffage gaz à condensation	5B						
lait	équipement de traite, robots, tanks	2A						
	pré refroidisseurs et réseau, récupérateurs de chaleur	5B						
ovins-caprins-équins	cage de retournement	2A						
	1 seul appareil de lecture électronique	2A						
	bac équarrissage ou à cadavre	2A						
	clôtures pour caprins (! aux conditions)	2A						
	clôtures pour ovins (! aux conditions)	2A						
ux vea	brumisateurs	2A						
	déconstruction	2A						
	travaux relatif à la mise aux normes	2A						
	investissements immatériels	2A/5B en fonction de la nature de l'investissement						
	en cas d'auto construction : main d'œuvre de l'éleveur	2A/5B en fonction de la nature de l'investissement						
<b>TOTAUX</b>								

Totaux domaine prioritaire 2A	
Totaux domaine prioritaire 5B	
<b>Classement du projet :</b>	

### 3. Filières avicole et cunicole :

\* **cocher la case le cas échéant.**

Les investissements relevant du domaine prioritaire 5B sont éligibles à la modulation agro-écologique de la DJA. Une construction BEBC est systématiquement classée 5B.

Les parties grisées sont réservées à l'administration.

Investissements	domaine prioritaire (2A ou 5B)	nom entreprise correspondant au devis	montant HT	auto-construction*	construction*	rénovation*	montant HT retenu
terrassement et accès	2A						
gros œuvre, maçonnerie, bardage	2A						
plomberie	2A						
portes et fenêtres	2A						
charpente	2A						
toiture	2A						
cloisons et séparations intérieures	2A						
bétonnage des sols intérieurs	2A						
électricité	2A						
raccordement aux réseaux	2A						
isolation	5B						
ventilation, chauffage, régulation, chaudière biomasse, échangeurs de chaleur, pompe à chaleur, brumisation, cooling	5B						
éclairage basse consommation	5B						
installation de compteurs spécifiques	5B						
caillebotis, racleurs	2A						
logements, cages, nids, pondoirs, table ramassage des œufs, perchoirs	2A						
alimentation et abreuvement	2A						
équipements SAS, locaux techniques, salle de stockage des œufs	2A						
second ou troisième silos	2A						
clôture du parcours	2A						
fosses et prefosses	2A						
laveur d'air centralisé, couverture de fosses, raclage du lisier en prefosses fosses	2A						

Investissements	domaine prioritaire (2A ou 5B)	nom entreprise correspondant au devis	montant HT	auto-construction*	construction*	rénovation*	montant HT retenu
ouvrages de traitement des effluents	2A						
récupération des eaux pluviales	2A						
gestion des cadavres	2A						
traitement de l'eau	2A						
protection des sites pour productions avicoles avec parcours	2A						
automatisation de l'alimentation	2A						
automatisation/mécanisation paillage semi fixe, ramassage-calibrage-conditionnement des œufs et pesée des animaux	2A						
lavage à poste fixe et machine à laver les équipements spécifiques	2A						
imagerie ou capteurs nouvelle génération, NTIC et logiciels connexes	2A						
comptage eau, alimentation, énergie, appareils de pesage, gaveuse	2A						
déconstruction	2A						
travaux relatif à la mise aux normes	2A						
investissements immatériels	2A/5B en fonction de la nature de l'investissement						
en cas d'auto construction : main d'œuvre de l'éleveur	2A/5B en fonction de la nature de l'investissement						

Totaux domaine prioritaire 2A	
Totaux domaine prioritaire 5B	
<b>Classement du projet :</b>	

## **ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

### **Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur :**

- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
  - ne pas avoir obtenu d'aide au titre de l'actuelle programmation 2014-2020 (sauf au titre de l'année transitoire 2014 à la condition d'avoir déposé la demande de solde du dossier engagé en 2014 auprès de la DDT(M),
  - que je ne déposerai pas plus d'un dossier dans la même filière animale sur la durée du programme et plus de deux dans deux filières animales différentes (sauf dans les conditions énoncées au point « sélection des projets » en page 2 de la notice d'information),
  - avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
  - l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement,
  - respecter les normes minimales attachées à mon projet (vous reporter au point « engagements et obligations du demandeur » en dernière page de la notice d'information),
  - n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé,
  - être à jour de la redevance émise par l'Agence de l'eau,
  - respecter les conditions d'âge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de dépôt de ma demande (au moins 18 ans et moins de 62 ans),
  - avoir pris connaissance que ma demande d'aide sera sélectionnée par appel à candidatures et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux critères de sélection définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
  - avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au-delà du délai de six mois à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier complet,
- Avoir pris connaissance du fait que les dépenses effectuées avant le dépôt de ce formulaire de demande auprès de la DDT(M) ne sont pas éligibles (à l'exception des études préalables).**

### **Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant une période de dix années à compter du paiement final de l'aide FEADER,
- à poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et particulièrement mon (notre) activité d'élevage ayant bénéficié de l'aide pendant une période de cinq années à compter du paiement final de l'aide FEADER,
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les constructions ayant bénéficié des aides ainsi que le cheptel correspondant pendant une durée de cinq années à compter du paiement final de l'aide FEADER,
- à fournir, à la DDT(M), à l'autorité de gestion (Région) et/ou aux évaluateurs désignés, toutes les informations nécessaires au suivi et l'évaluation du programme,
- à fournir à la DDT(M) la déclaration de commencement des travaux,
- à faire intervenir des entreprises qualifiées pour les travaux d'électricité liés au volet énergie et pour le désamiantage en cas de déconstruction éligible,
- à informer la DDT(M) de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon(notre) projet ou de mes (nos) engagements,
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits - nationaux ou européens -, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- à respecter les obligations de publicité européenne pesant sur les bénéficiaires présentées en annexe 2,
- à m'engager dans une démarche de progrès caractérisée dans l'auto-diagnostic et consolidée par le suivi d'une formation spécifique (liste en annexe 6).

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aide perçus par mesure



resteraient en ligne sur le site du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union européenne et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- j'autorise
- je n'autorise pas <sup>(1)</sup>

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

<sup>(1)</sup> Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature(s) du demandeur :

*(du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au guichet unique du département du siège de votre exploitation.

## Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande

Annexe 2 : Obligations de publicité européenne pour les bénéficiaires du FEADER

Annexe 3 : Attestation comptable

Annexe 4 : Attestation de régularité fiscale

Annexe 5 : Autodiagnostic de l'exploitation

Annexe 6 : Liste des formations reconnues pour la démarche de progrès

Annexe 7 : Liste des démarches certifiées en alimentation sans OGM

Annexe 8: Modèle d'autorisation du propriétaire

Annexe 9 : Contrat de production de jeunes bovins ou de veaux de boucherie

Annexe 10 : Déclaration sur l'honneur relative aux systèmes de contention et d'embarquement des animaux

Annexe 11 : Déclaration de conformité de l'expertise de dimensionnement

Annexe 12 : Attestation FAF ( à demander ultérieurement)

Annexe 13 : Diagnostic BEBC en production avicole

Annexe 14 : Plan d'entreprise pour les nouveaux installés et notice